

Objet : Halle Olympique – Restaurant « Les Premières Loges » - Menu spécial « Saint Valentin » - Mercredi 14 février 2018

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la décision n° 2017-130 du 22 juin 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances auprès du Restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges »,

Vu la décision n° 2017-243 fixant les tarifs du Restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges »,

Considérant la nécessité de mettre en place un menu spécial « Saint Valentin » le Mercredi 14 février 2018,

Décide

Article 1 : Il est mis en place un menu spécial « Saint Valentin » pour le Mercredi 14 février 2018 comme indiqué ci-dessous :

- Cocktail et sa mise en bouche
- Tartare de truite à l'huile de noix, citron vert, noix concassées, baies roses et son méli-mélo de petits légumes
- Ou
- Mille feuilles de foie gras au pain d'épices et ses pommes caramélisées
- Brochette de St Jacques lardée et Gambas, sauce pesto et petits légumes
- Ou
- Tournedos de canard à la crème de morilles, petit gratin et légumes du moment
- Assiette de douceurs
- Ou
- Cœur aux fruits de la passion et mangue

Article 2 : Ce menu spécial « Saint Valentin » est proposé à 36.00 € TTC.

Article 3 : Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes du Restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 12 février 2018

Président
Franck LOMBARD

